

Aide aux bâtiments industriels : un impact très positif

L'aide aux bâtiments industriels versée entre 1997 et 2001 a permis aux entreprises bénéficiaires d'augmenter leurs immobilisations corporelles, mais aussi d'améliorer leurs performances économiques. La croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des entreprises aidées est plus importante que celle d'un groupe témoin d'entreprises non aidées. Ces bonnes performances permettent aussi aux entreprises aidées de recruter des salariés et d'investir davantage.

De 1997 à 2001, environ 320 entreprises de la région ont bénéficié de l'aide aux bâtiments industriels apportée par le Conseil Régional de Bourgogne. Cette aide a pour objectif le développement d'entreprises existantes ou l'implantation de nouvelles en encourageant la construction ou l'extension de bâtiments industriels.

Sur cette période, la Région Bourgogne a investi 15,3 millions d'euros pour cette action, soit en moyenne 48 000 euros par entreprise bénéficiaire. Pour une soixantaine d'entreprises, les conseils généraux de Bourgogne et les fonds européens ont ajouté 8 millions d'euros. Au total, la moitié des entreprises aidées a reçu plus de 58 000 euros pour cette aide. Une trentaine d'entre elles, qui ont un chiffre d'affaires élevé, ont perçu plus de 100 000 euros.

L'efficacité de l'aide aux bâtiments industriels s'évalue par la comparaison des performances économiques des entreprises aidées avec celles d'un groupe "témoin" (voir tableau ci-contre). Le montant de l'aide reçue n'affecte pas les principales conclusions de l'étude. L'impact de l'aide a été mesuré en distinguant les entreprises ayant reçu un co-financement significatif, du fait de leur situation dans des zones éligibles, des autres entreprises aidées : les impacts sont les mêmes dans les deux cas.

Meilleurs résultats des entreprises aidées			
<i>Comparaison entre entreprises aidées et non aidées du groupe témoin (en points de pourcentage)</i>			
	Observation brute	Avec correction des effets de structure	Avec correction du biais de sélection
<i>Différence d'évolution des indicateurs entre t-1 et t+2</i>			
Immobilisations corporelles	+ 22	+ 24	+ 23
Chiffre d'affaires	+ 23	+ 24	+ 23
Valeur ajoutée	+ 16	+ 19	+ 19
Emploi salarié moyen	+ 22	+ 25	+ 24
<i>Différence de niveau des indicateurs en t+2</i>			
Taux d'investissement	+ 3	+ 5	+ 5
Taux d'exportation	+ 5	ns	ns

ns : l'écart entre les entreprises aidées et non aidées est non significatif.
(t = année de l'aide)

Source : Insee.

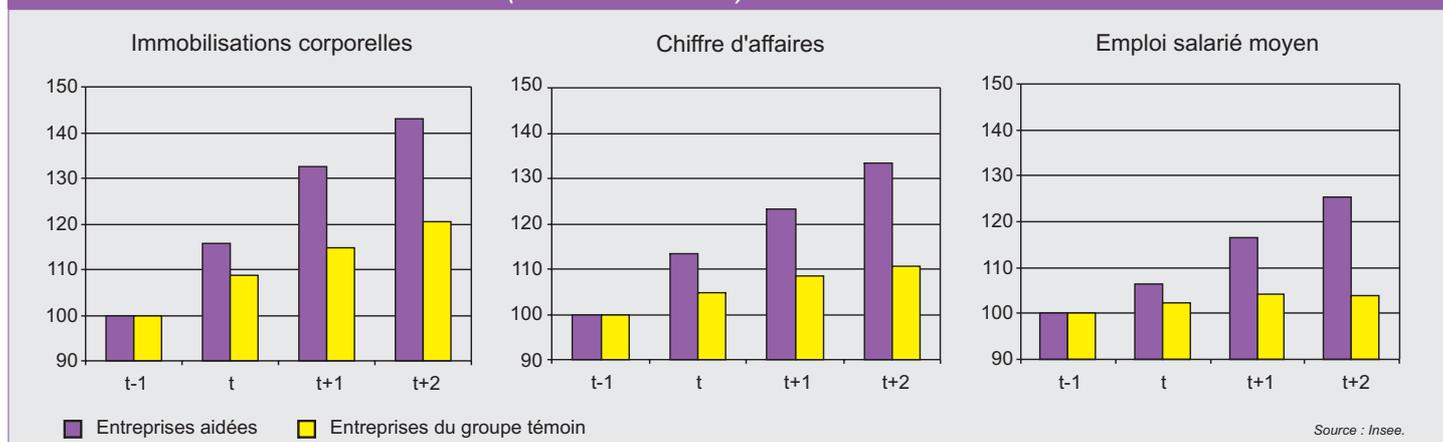
Précisions : Quelle que soit l'année où l'entreprise a été aidée, entre 1997 et 2001, l'impact de l'aide aux bâtiments industriels est évalué sur quatre ans : de l'année précédant le versement de l'aide à la seconde année suivant l'aide.

Du fait de contraintes méthodologiques, l'étude ne porte que sur 245 entreprises sur les 320 aidées au titre des bâtiments industriels entre 1997 et 2001. Les autres entreprises n'ont pas pu être retenues : soit elles ne pouvaient faire l'objet d'une observation sur les quatre ans prévus (cas des entreprises ayant reçu l'aide l'année de leur création), soit elles comptaient des établissements hors Bourgogne et il devenait impossible de mesurer l'impact spécifique à la région.

À partir des entreprises de la région Bourgogne observables sur quatre années consécutives et éligibles à l'aide, un groupe témoin d'environ 2 000 entreprises a été constitué par tirage au sort.

La première colonne du tableau retrace la différence des valeurs moyennes entre entreprises aidées et non aidées ; la seconde retrace cette différence corrigée des effets de structure ; la troisième présente l'effet causal de l'aide, c'est-à-dire la différence de performance attribuée à l'aide, après correction d'un éventuel biais de sélection dans l'attribution de l'aide.

L'effet positif de l'aide se poursuit au-delà de l'année de son versement
 Évolution des moyennes des taux de croissance - base 100 l'année précédant le versement de l'aide
 (t = année de l'aide) - données brutes



Augmentation du capital des entreprises aidées

Conséquence immédiate du bénéfice de l'aide, les immobilisations corporelles des entreprises aidées augmentent beaucoup plus vite que celles des entreprises du groupe témoin. Cette augmentation de capital des entreprises aidées est particulièrement forte dès l'année de l'aide (+ 16 %) et celle qui suit (+ 17 %), elle est plus faible par la suite : + 10 % la dernière année étudiée. Au total, cette hausse atteint 43 %, soit 22 points de plus que celle des entreprises du groupe témoin.

Parallèlement, on constate une meilleure croissance des résultats en termes de chiffre d'affaires pour les entreprises aidées. Au bout de trois ans, l'évolution du chiffre d'affaires observée chez les entreprises aidées est supérieure de 23 points à celle enregistrée par le groupe témoin d'entreprises non aidées. Cet écart de performances se mesure dès l'année d'obtention de l'aide.

Ces bons résultats se répartissent équitablement entre exportation et marché national : le taux d'exportation des entreprises aidées est stable sur la période étudiée.

Sur la même période, l'écart de croissance de la valeur ajoutée entre entreprises aidées et non aidées est important quoique légèrement plus faible : 16 points. Il tend à s'accroître la dernière année d'observation.

Bonnes performances des entreprises aidées

L'aide aux bâtiments industriels subventionne des nouveaux locaux pour les entreprises, il est donc logique de constater un effort d'investissement soutenu de la part des entreprises aidées afin de "remplir" ces locaux.

Le taux d'investissement des entreprises aidées s'établit à 16 % l'année de l'aide contre 11 % l'année précédente. Il atteint même les 20 % l'année suivant l'aide mais diminue ensuite. Deux ans après le versement de l'aide, le taux d'investissement des entreprises aidées est supérieur de 3 points à celui des entreprises non aidées alors qu'il lui était inférieur l'année précédant l'aide. Il est probable que les entreprises attendaient l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour investir davantage.

L'aide aux bâtiments industriels a eu aussi un impact sur l'embauche de salariés. Au bout de trois ans, l'écart de croissance de l'emploi entre entreprises aidées et non aidées est de 22 points à l'avantage des entreprises aidées. Il est surtout sensible l'année qui suit le versement de l'aide. Cette hausse de l'emploi s'accompagne d'une augmentation sensible de la masse salariale et des charges sociales. Ainsi, le taux de marge (rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée) des entreprises aidées diminue alors que celui des entreprises non aidées est stable.

Aide aux bâtiments industriels : un impact plus fort que pour l'aide au recrutement de personnel d'encadrement

Évaluée sur la même période 1997-2001, l'aide au recrutement de personnel d'encadrement (RPE cf. Insee Bourgogne Dimensions n° 131) vise à recruter des cadres afin de renforcer l'équipe dirigeante dans des domaines divers comme le commercial ou la production. L'aide RPE a ainsi pour effet immédiat une hausse de l'emploi. L'aide aux bâtiments industriels vise à favoriser l'augmentation d'actifs corporels. Le capital augmente donc sensiblement l'année de l'attribution de l'aide et celle qui suit.

Quelle que soit l'aide, la croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des entreprises aidées est plus importante chez les entreprises aidées que chez celles des groupes témoin. Les entreprises aidées en bâtiments industriels affichent des écarts de croissance plus élevés que celles aidées par RPE. L'effort d'investissement est constaté chez les deux types d'entreprises aidées mais il est plus élevé pour les entreprises ayant reçu l'aide aux bâtiments industriels, du fait principalement de la nature de l'aide.

La productivité apparente du travail, rapport entre valeur ajoutée et effectif salarié, des entreprises aidées est quant à elle stable, les évolutions de la valeur ajoutée et de l'emploi étant assez proches.

Entreprises aidées : plus grandes et plus industrielles

Les meilleures performances des entreprises aidées constatées par simple comparaison avec le groupe témoin ne donnent qu'une indication imparfaite de l'effet de l'aide aux bâtiments industriels. En effet, les entreprises aidées n'ont pas exactement la même répartition par taille, secteur d'activité, localisation géographique... que celle du groupe témoin et cette différence peut en partie expliquer les écarts de résultats.

Ainsi les entreprises aidées sont en moyenne plus grandes que celles du groupe témoin (32 salariés contre 9) et leur chiffre d'affaires comme leur valeur ajoutée sont, avant le versement de l'aide, supérieurs en moyenne à ceux des entreprises non aidées. Elles exportent aussi davantage. Les différences de résultats sont moindres lorsqu'on compare des ratios comme le taux d'investissement, le taux de valeur ajoutée ou la productivité.

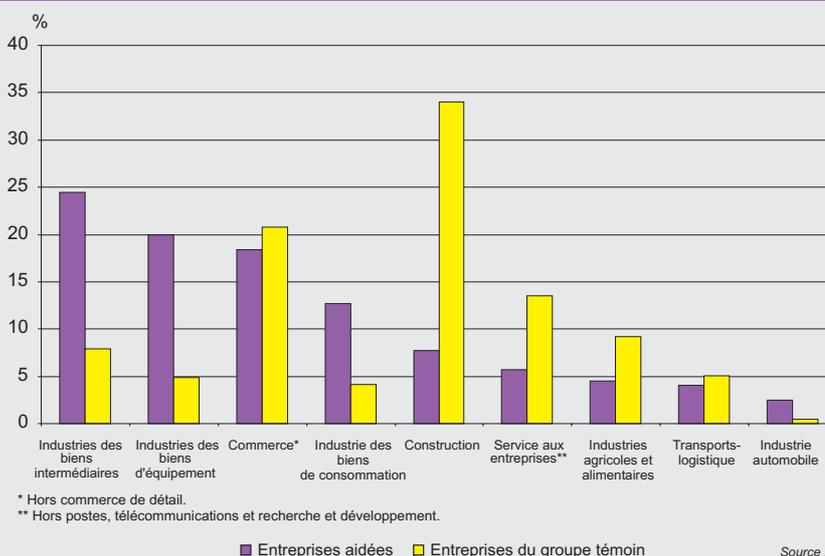
Par ailleurs, les entreprises ayant reçu l'aide aux bâtiments industriels sont plus présentes dans l'industrie que celles du groupe témoin (64 % contre 27 %). Et près de la moitié d'entre elles est implantée en Saône-et-Loire contre seulement un tiers des entreprises du groupe témoin.

Confirmation de l'impact de l'aide en "affinant" les calculs

Pour mieux apprécier l'effet de l'aide aux bâtiments industriels, les écarts de performances entre entreprises aidées et non aidées sont recalculés en tenant compte de ces différences de structure. Ces nouveaux calculs confirment l'efficacité de l'aide avec des écarts de performances entre entreprises aidées et

Entreprises aidées : près de la moitié dans les industries des biens intermédiaires ou d'équipement

Répartition des entreprises par secteur d'activité



Entreprises aidées : des immobilisations corporelles par salarié plus faibles l'année précédant l'aide

Résultats des entreprises l'année précédant l'aide

	Entreprises aidées	Entreprises du groupe témoin
En nombre de salariés		
Emploi moyen	32	9
En milliers d'euros		
Chiffre d'affaires moyen par entreprise	4 044	1 139
Valeur ajoutée moyenne par entreprise	1 226	323
Immobilisations corporelles par salarié	25	33
Indicateur de salaire moyen	20	16
En %		
Taux d'investissement	11	13
Taux d'exportation	8	2

Source : Insee.

Définitions : **Valeur ajoutée** : chiffre d'affaires moins achat de biens et services ; **Immobilisations corporelles** : immobilisations constituées des terrains, constructions, installations techniques, matériel et outillages industriels... ; **Taux d'investissement** : rapport de l'investissement matériel à la valeur ajoutée ; **Taux d'exportation** : rapport du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation au chiffre d'affaires total ; **Indicateur de salaire moyen** : il s'agit ici du rapport entre les salaires et traitements versés et l'effectif salarié moyen.

non aidées encore plus fort que précédemment (voir tableau p.1).

Mais les différences de résultats constatées par simple comparaison ou corrigées des effets de structure peuvent aussi être dues à la sélection initiale des entreprises bénéficiaires de l'aide aux bâtiments industriels. Toutes

les entreprises éligibles à l'aide ne sont effectivement pas aidées : soit elles n'ont pas eu connaissance de l'aide, soit elles ne sont pas intéressées par cette aide ou elles le sont mais ne se portent pas candidates. Le processus de sélection peut aussi provenir des choix de l'instance qui instruit les

dossiers : elle peut encourager des entreprises déjà dynamiques ou bien soutenir des projets plus fragiles.

Dans un nouveau calcul d'impact de l'aide aux bâtiments industriels, ce "biais de sélection" est neutralisé : chaque entreprise aidée est comparée à un échantillon d'entreprises non aidées dont la probabilité d'être aidée est proche mais qui n'ont pas obtenu ou sollicité d'aide.

Cette probabilité est calculée selon les caractéristiques observables de chacune des entreprises : elle augmente fortement pour les entreprises des secteurs des industries des biens d'équipement, des biens intermédiaires ou des biens de consommation. Elle est aussi plus forte pour les entreprises implantées en Saône-et-Loire ou qui ont une taille comprise entre 10 et 50 salariés. Elle augmente pour les entreprises versant des rémunérations moyennes plus élevées ou ayant un capital par salarié moins important.

Biais de sélection pris en compte, les performances des entreprises aidées restent supérieures à celles des non aidées. Les différences sont proches de celles constatées en tenant compte de la différence de structure entre les entreprises aidées et celles du groupe témoin (voir tableau p.1). L'effet bénéfique de l'aide n'est donc pas dû à une sélection qui privilégierait tel ou tel type d'entreprises.

■ Fabrice Loones

L'aide aux bâtiments industriels : objectif et réalisation

L'objectif de l'aide aux bâtiments industriels est de faciliter le développement ou l'implantation d'entreprises en encourageant la construction ou l'extension de bâtiments industriels, l'acquisition de bâtiments n'ayant pas bénéficié d'intervention publique et/ou l'aménagement de locaux existants.

Les entreprises bénéficiaires de l'aide aux bâtiments industriels contractualisent avec des organismes-relais par le biais d'un contrat de location simple de longue durée ou de crédit bail. Ces relais peuvent être des organismes de crédit-bail immobilier, des sociétés d'économie mixte, des sociétés d'aménagement,... mais aussi des collectivités locales ou leurs groupements, des compagnies consulaires. Les porteurs de projets doivent assurer la responsabilité du financement de ces opérations d'immobilier industriel.

Les entreprises bénéficiaires doivent appartenir à l'un des secteurs d'activités suivants : activités industrielles et artisanales de production, prestations de services techniques aux entreprises industrielles, commerces de gros interindustriels, BTP, tourisme, industrie de transformation et de commercialisation du secteur agricole.

Elles doivent avoir moins de 250 salariés et ne doivent pas être filiales d'un groupe industriel comptant plus de 250 salariés sauf pour celles situées en zones éligibles à la Prime d'Aménagement du Territoire.

En outre, elles doivent présenter une situation financière saine et régulière vis-à-vis de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales.

L'aide au titre des bâtiments industriels est versée sous forme d'une subvention pour le porteur de projet.

Financée majoritairement par le Conseil régional de Bourgogne, cette procédure est abondée par les Conseils généraux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, et par les fonds européens dans les zones éligibles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Aide au recrutement de personnel d'encadrement : un impact positif à court terme** - Insee Bourgogne Dimensions - n° 131 - mai 2006.
- **Guide des aides régionales** - Conseil Régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr
- **L'impact de trois aides aux entreprises : seules les entreprises les plus dynamiques en profitent vraiment** - Insee Basse-Normandie Cent pour Cent n° 154 - février 2006.
- **Aides aux PME : des effets positifs sur l'emploi et la valeur ajoutée** - Insee Rhône-Alpes : La Lettre Analyses n° 47 - novembre 2005.
- **Les aides aux investissements améliorent les performances des entreprises** - Insee Midi-Pyrénées : 6 pages n° 78 - janvier 2005.
- **L'aide ARDAN aux entreprises de Bourgogne** - Insee Bourgogne Dimensions n° 111 - juillet 2004.

Les Insee Première, les Insee Bourgogne Dimensions et Économie et Statistique figurent dès parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 1509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00

Directeur de la publication : Jean-Louis Coster
Chef du Service Études et Diffusion :
Christian Bonsacquet

Rédactrice en chef : Christine Charton
Maquette PAO : Patricia Lallemand

Abonnement :

8 numéros par an + Bilan économique et social annuel : 23 euros abonnement France
28 euros abonnement étranger
2,30 euros le numéro

Impression : AZ Média - Chenôve

Dépôt légal : à parution

ISSN 1246-483 X

Code Sage D0613516

© Insee 2006